

La mobilité reste plus forte dans la fonction publique d'État que dans l'hospitalière ou la territoriale

Bastien Scordia

Le gouvernement Borne promet qu'il veut développer les mobilités des agents publics, notamment au sein de la fonction publique elle-même. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir, comme le prouvent les données contenues dans l'édition 2023 du "Rapport annuel sur l'état de la fonction publique" que la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de publier. Un rapport assorti d'un dossier spécifique sur les mobilités individuelles au sein de la fonction publique entre 2018 et 2021.

Ainsi, en 2021, 390 200 agents ont changé d'établissement, soit 7,4 % des agents présents au sein de la fonction publique au 31 décembre 2020. "Ce taux est quasi stable depuis 2018", année où il s'établissait à 7,5 %, explique la DGAFP.

La direction générale pointe néanmoins une exception : l'année 2020, où le taux de changement d'établissement "a été exceptionnellement bas" (6,9 %) en raison de la crise sanitaire, qui a "ralenti les mouvements inter-établissements". Ce taux retrouve ainsi en 2021 "quasiment son niveau de 2019" (7,6 % alors), explique la DGAFP. Et d'ajouter : "La hausse de 0,5 point entre 2020 et 2021 correspond donc moins à un rattrapage de mobilités inter-établissements qui n'auraient pas eu lieu en 2020 qu'à un retour à la normale".

7,9 points d'écart entre l'État et la territoriale

De profondes disparités sont néanmoins observées entre les fonctions publiques, le taux de changement d'établissement variant "fortement" selon le versant considéré. À profils égaux, un agent de la fonction publique d'État "a trois fois plus de chances de changer d'établissement" qu'un agent de la territoriale et "2,4 fois plus" qu'un agent de l'hospitalière, selon les chiffres de la DGAFP.

Dans le détail 11,8 % des agents de l'État ont changé d'établissement en 2021, contre 4,9 % des agents de l'hospitalière et "seulement" 3,9 % de la territoriale. Et la DGAFP le concède, "si l'on considère qu'un changement d'établissement (hors restructurations), et donc d'environnement de travail, permet aux agents d'enrichir leur parcours professionnel et de développer de nouvelles compétences, ces écarts entre les trois versants de la fonction publique méritent d'être interrogés". Ce constat, en tout cas, nourrira sans aucun doute les débats sur la nouvelle grande réforme de la fonction publique que l'exécutif promet de présenter en février prochain.